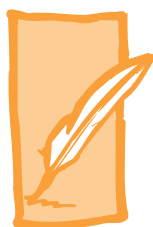


# Préface



La filière viande bovine a beaucoup de difficultés à sortir des différentes crises qui l'ont secouée, notamment avec le problème de

l'ESB. L'impact médiatique a considérablement diminué depuis quelques mois, ce qui pourrait laisser penser que la crise est passée. Mais, même loin de toute pression médiatique, l'analyse des chiffres reste très préoccupante car l'année 2001 a été, en France, celle où le plus grand nombre de cas d'ESB a été recensé (274 cas en 2001 contre 162 cas en 2000). Il est vrai que cette recrudescence apparente du nombre de cas est liée, entre autre, à la mise en place depuis janvier 2001 d'un plan de dépistage systématique pour tous les animaux de plus de 24 mois abattus. Ce plan de dépistage systématique est un complément du plan d'épidémiologie-surveillance qui existait auparavant et du programme de dépistage sur les animaux à risque.

Mais cela ne doit pas cacher l'importance du problème d'autant plus que les statistiques des premiers mois de l'année 2002 semblent annoncer un maintien de cette tendance pour les prochains mois.

D'autre part, le risque de transmission de l'ESB à d'autres espèces, notamment aux ovins sous la forme d'une ESST

proche de la tremblante, reste une question récurrente dans plusieurs pays européens dont la France.

À cet égard, on peut signaler que le Comité d'experts scientifiques ESST de l'AFSSA a rendu public récemment un avis cadre concernant le risque de transmission de l'ESB aux petits ruminants et les mesures à court ou moyen terme qu'il conviendrait de prendre afin de maîtriser le risque potentiel d'une telle transmission pour la santé des consommateurs.

Cet avis cadre conclut que l'exposition des petits ruminants à l'agent responsable de l'ESB est probable et que la transmission de cet agent aux petits ruminants est possible bien que n'ayant pas été démontrée en dehors des conditions expérimentales.

Cet avis propose un certain nombre de mesures dont l'efficacité, mais aussi la complexité et donc le coût varient considérablement. Les mesures les plus simples visent à maintenir et/ou à améliorer le dispositif actuel qui consiste à retirer de la consommation humaine tous les MRS (Matériaux à Risque Spécifiés) qui sont les organes dont la consommation présente un risque potentiel. On peut noter au passage que l'un des points soulevé par l'avis est la nécessité d'améliorer l'identification et la traçabilité des petits ruminants. Les mesures les plus

draconiennes envisagées par cet avis sont la mise en place d'un plan de dépistage des ESST sur les animaux à risque ou éventuellement un plan de dépistage sur tous les animaux abattus.

Cette dernière solution bien qu'étant la plus sécurisante se heurte à un problème économique car le coût des tests serait du même ordre de grandeur que le prix des carcasses.

On peut également signaler que le Comité ESST met l'accent sur la nécessité de mettre au point des tests de dépistage rapides permettant de différencier la tremblante de ESB qui aurait été retransmise aux ovins.

Des recherches sont en cours dans ce domaine et pourraient aboutir relativement rapidement. Sur la base de cet avis cadre, le Ministère de l'Agriculture est en train de mettre en place un plan qui devrait permettre, à terme, l'éradication de la tremblante du cheptel ovien français.

On peut souhaiter que ce plan d'éradication permette à la filière viande ovine d'éviter une crise majeure comme celle qu'a connue la filière bovine.

Jean Pierre FRENCIA